

Conseil d'administration

16 décembre 2021

Relevé de décisions

Ordre du jour

1. Sur proposition du comité de direction du 8 décembre 2021

- 1.1. Election de Madame Bénédicte GARBIL en qualité de présidente du conseil d'administration de l'Université de Lille - *Reporté*
- 1.2. Adoption du règlement intérieur de l'Université de Lille (*délibération*)
- 1.3. Adoption du budget initial 2022 de l'Université de Lille (*délibération*)

2. Questions diverses

1.2 Adoption du règlement intérieur de l'Université de Lille

Le règlement intérieur de l'Université de Lille est adopté (délibération n°CA-EPE-2021-001).

Nombre de votants : 43

Pour : 30

Contre : 9

Abstention : 4

1.3 Adoption du budget initial 2022 de l'Université de Lille

Le budget initial 2022 est adopté (délibération n°CA-EPE-2021-002).

Nombre de votants : 41

Pour : 30

Contre : 9

Abstention : 2

Motion

La motion, ci-dessous, est adoptée à l'unanimité (délibération n°CA-EPE-2021-003).

Nombre de votants : 41

Le Conseil d'Administration dénonce l'insuffisance des financements de l'Etat à destination des universités. La faible augmentation du budget de l'enseignement supérieur cette année ne compense ni la hausse du nombre d'étudiant.e.s, ni l'inflation et n'endigue en rien le problème structurel de sous-encadrement pédagogique et administratif des étudiant.e.s. Par ailleurs, au niveau national, les crédits des formations de niveau master baissent, en particulier en ce qui concerne les dépenses de personnel. Le manque de places en master est pourtant criant et nécessiterait l'embauche de bien plus de personnel. **Le budget par étudiant.e.s a diminué de 12 % en 13 ans à l'échelle nationale et va continuer de baisser si l'on ne met pas un coup d'arrêt à la politique de sous-financement actuelle.**

Cette année au total plus de 100 000 jeunes n'ont pas eu d'inscription dans la filière de leur choix pour la rentrée de septembre. A Lille, l'université n'est pas épargnée, chaque année ce sont des étudiant.e.s refusé.e.s dans la filière de leurs choix. Ce sont des projets d'avenir gâchés, des jeunes qui vont jusqu'à abandonner leurs études faute d'avoir été pris dans la filière de leur choix. Cette situation est le résultat concret du sous-financement de l'enseignement supérieur. **Avec le budget adopté pour notre service public pour l'année 2022, la situation va se reproduire et c'est inacceptable.**

Le sous-investissement dans notre enseignement supérieur **a des conséquences concrètes à l'université de Lille.** De nombreuses filières sont surchargées et l'encadrement pédagogique est trop limité. Le nombre de place en master est largement insuffisant face aux nombres d'étudiant.e.s qui sortent d'une licence à l'université. Les personnels administratifs sont débordés. De nombreux bâtiments, particulièrement au campus cité scientifique, nécessiteraient d'être rénovés. Certains espaces deviennent d'ailleurs trop petits pour accueillir l'ensemble des étudiant.e.s face à la forte demande. Le matériel dans les salles de classes est souvent très abimé, de nombreux amphithéâtres ne sont pas équipés de micros, les micro-ondes ne sont pas assez nombreux... La liste complète de toutes les dégradations de nos conditions d'études et de travail liées au manque de moyens serait trop longue à énumérer.

Face aux défis auxquels doit faire face l'Université de Lille, le Conseil d'administration demande une réévaluation de la dotation globale de fonctionnement qui lui est allouée.

Comme lors de la séance du conseil d'administration du 2 décembre 2021, le conseil d'administration de ce jour réaffirme la nécessité d'un financement public des universités à hauteur des besoins et dénonce le sous-investissement actuel dans le service public de l'enseignement supérieur.